



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

Édition partie 2 du mois de Janvier 2017

PREFECTURE**CABINET***Bureau de la sécurité intérieure*

Arrêté n° 2009-0019 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	105
Arrêté n° 2009-0020 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	105
Arrêté n° 2009-0027 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	105
Arrêté n° 2010-0031 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	106
Arrêté n° 2010-0081 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	106
Arrêté n° 2010-0085 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	107
Arrêté n° 2010-0123 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	107
Arrêté n° 2010-0156 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	107
Arrêté n° 2010-0187 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	108
Arrêté n° 2010-0222 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	108
Arrêté n° 2010-0269 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	108
Arrêté n° 2010-0302 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	109
Arrêté n° 2011-0019 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	109
Arrêté n° 2011-0026 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	109
Arrêté n° 2011-0061 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	110

Arrêté n° 2011-0087 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	110
Arrêté n° 2011-0090 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	110
Arrêté n° 2011-0101 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	111
Arrêté n° 2011-0102 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	111
Arrêté n° 2011-0140 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	111
Arrêté n° 2011-0146 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	112
Arrêté n° 2011-0147 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	112
Arrêté n° 2011-0180 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	112
Arrêté n° 2011-0183 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	113
Arrêté n° 2011-0185 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	113
Arrêté n° 2011-0189 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	114
Arrêté n° 2011-0196 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	114
Arrêté n° 2011-0201 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	114
Arrêté n° 2011-0202 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	115
Arrêté n° 2011-0231 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	115
Arrêté n° 2011-0232 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	115
Arrêté n° 2011-0235 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	116
Arrêté n° 2011-0243 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection	Page	116

Arrêté n° 2012-0037 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	116
Arrêté n° 2012-0212 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	117
Arrêté n° 2013-0023 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	117
Arrêté n° 2013-0169 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	117
Arrêté n° 2013-0217 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	118
Arrêté n° 2014-0083 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	118
Arrêté n° 2014-0134 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	118
Arrêté n° 2014-0149 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	119
Arrêté n° 2014-0171 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	119
Arrêté n° 2015-0011 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	119
Arrêté n° 2015-0064 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	120
Arrêté n° 2015-0166 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	120
Arrêté n° 2015-0167 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	120
Arrêté n° 2015-0178 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection	Page	121
Arrêté n° 2016-0065 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	121
Arrêté n° 2016-0121 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	121
Arrêté n° 2016-0130 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	122
Arrêté n° 2016-0132 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	122

Arrêté n° 2016-0139 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	122
Arrêté n° 2016-0148 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	123
Arrêté n° 2016-0152 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	123
Arrêté n° 2016-0162 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	123
Arrêté n° 2016-0182 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	124
Arrêté n° 2016-0227 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	124
Arrêté n° 2016-0228 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	124
Arrêté n° 2016-0270 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	125
Arrêté n° 2016-0298 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	125
Arrêté n° 2016-0300 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	125
Arrêté n° 2016-0301 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	126
Arrêté n° 2016-0306 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	126
Arrêté n° 2016-0307 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	126
Arrêté n° 2016-0312 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	127
Arrêté n° 2016-0317 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	127
Arrêté n° 2016-0318 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	127
Arrêté n° 2016-0319 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	128
Arrêté n° 2016-0323 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	128

Arrêté n° 2016-0324 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	128
Arrêté n° 2016-0328 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	129
Arrêté n° 2016-0329 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	129
Arrêté n° 2016-0334 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	129
Arrêté n° 2016-0336 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	130
Arrêté n° 2016-0337 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	130
Arrêté n° 2016-0338 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	130
Arrêté n° 2016-0339 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	131
Arrêté n° 2016-0374 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	131
Arrêté n° 2016-0375 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	131
Arrêté n° 2016-0408 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	132
Arrêté n° 2016-0409 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	132
Arrêté n° 2016-0410 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	132
Arrêté n° 2016-0411 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	133
Arrêté n° 2016-0412 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	133
Arrêté n° 2016-0413 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	133
Arrêté n° 2016-0417 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	134
Arrêté n° 2016-0418 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	134

Arrêté n° 2016-0419 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	134
Arrêté n° 2016-0420 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	135
Arrêté n° 2016-0421 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	135
Arrêté n° 2016-0422 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	135
Arrêté n° 2016-0426 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	136
Arrêté n° 2016-0428 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	136
Arrêté n° 2016-0430 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	136
Arrêté n° 2016-0432 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	137
Arrêté n° 2016-0435 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	137
Arrêté n° 2016-0436 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	137
Arrêté n° 2016-0437 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	138
Arrêté n° 2016-0450 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	138
Arrêté n° 2016-0451 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	138
Arrêté n° 2016-0452 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	139
Arrêté n° 2016-0453 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	139
Arrêté n° 2016-0454 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	139
Arrêté n° 2016-0463 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	140
Arrêté n° 2016-0464 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	140

Arrêté n° 2016-0465 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	140
Arrêté n° 2016-0469 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	141
Arrêté n° 2016-0470 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	141
Arrêté n° 2016-0471 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection	Page	141

Service interministériel de défense et de protection civile

ARRETE n° 2017-5 en date du 13 décembre 2016 portant agrément relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être lancés par un mortier délivré à M. REANT Guillaume	Page	142
Arrêté n° 02/2017/0001 en date du 10 janvier 2017 relatif au certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 1 délivré à M. PINCHON Didier	Page	142
Arrêté n° 02/2017/0002 en date du 10 janvier 2017 relatif au certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 1 délivré à M. KUHN Ludwig	Page	143
Arrêté n° 02/2017/0003 en date du 12 janvier 2017 portant certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 2 délivré à M. STELLA Julien	Page	144

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de la réglementation générale et des élections

Arrêté n° 2017-4 en date du 7 décembre 2016 portant suppression du passage à niveau n° 57 de la ligne ferroviaire AMIENS/LAON à CRÉPY.	Page	145
--	------	-----

SERVICE DE COORDINATION DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE

AVIS N° 2016-10 DU 10 JANVIER 2017 DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE L' AISNE RELATIF A L'EXTENSION DE 548 M ² DU MAGASIN A L'ENSEIGNE "INTERMARCHE", SITUÉ 153 RUE DE REMICOURT A SAINT-QUENTIN (02100), PORTANT AINSI LA SURFACE DE VENTE TOTALE DE 1 400 M ² À 1 948 M ²	Page	146
Recours n° 3098T01 : avis du 23 novembre 2016 de la commission nationale d'aménagement commercial autorisant la création d'un point permanent de retrait sur le territoire de la commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND	Page	148

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

*Service Habitat, Rénovation Urbaine, Construction
Agence nationale de l'habitat (Anah) – Délégation Locale*

Décision n° 01-2017 en date du 11 janvier 2017 de subdélégation de signature du délégué adjoint de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.	Page	151
--	------	-----

Décision n° 02-2017 en date du 11 janvier 2017 de désignation des agents chargés du contrôle sur place. Page 153

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté n° DI2017-00047 en date du 6 janvier 2017 portant subdélégation de signature par Madame Bénédicte SCHMITZ, Directrice Départementale de la Protection des Populations, à ses collaborateurs Page 155

Arrêté n° 2017-7 du 17 janvier 2017 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaires des recettes et dépenses publiques par Mme Bénédicte SCHMITZ, Directrice départementale de la protection des populations, à ses collaborateurs Page 158

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service

Décision n° 2017-6 de délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal accordée le 9 janvier 2017 par Mme Béatrice BOULET, responsable du service des impôts des particuliers de Soissons Page 159

Décision n° 2017-9 de délégation spéciale accordée le 1er janvier 2017 par M. Jacques MOLLON, Directeur départemental des Finances Publiques de l'Aisne, aux agents du Pôle Pilotage et Ressource Page 162

Décision n° 2017-10 de délégation en matière d'expropriation, accordée le 1er janvier 2017 par M. Jacques MOLLON, Directeur départemental des Finances Publiques de l'Aisne Page 164

Décision n° 2017-11 de subdélégation de signature en matière domaniale accordée le 1er janvier 2017 par M. Jacques MOLLON, Directeur départemental des Finances Publiques de l'Aisne Page 165

Décision n° 2017-12 de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire accordée le 1er janvier 2017 par M. Olivier PERRIN, responsable du pôle Pilotage et Ressource de la direction départementale des Finances Publiques de l'Aisne Page 166

Décision n° 2017-13 de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur accordée le 1er janvier 2017 par M. Olivier PERRIN, responsable du pôle Pilotage et Ressource de la direction départementale des Finances Publiques de l'Aisne. Page 168

Décision n° 2017-14 de délégation de signature en matière d'évaluations, de calcul de l'assiette et de recouvrement des produits domaniaux accordée le 1er janvier 2017 par M. Jacques MOLLON, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aisne Page 169

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE
LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES HAUTS-DE-
FRANCE**

Unité départementale de l'Aisne de la Direccte des Hauts-de-France

Arrêté préfectoral n° 2017-8 en date du 13 janvier 2017 portant désignation des membres de la Commission Tripartite intervenant dans le cadre du suivi de la recherche d'emploi Page 171

PREFECTURE

CABINET

Bureau de la sécurité intérieure

Arrêté n° 2009-0019 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jean-Louis VAILLANT est autorisé(e), pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à CRCA NORD EST, 123 rue Charles de Gaulle 02500 HIRSON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du responsable sécurité, de l'expert sécurité, du correspondant sécurité et du directeur d'agence, 25 rue Libergier 51100 REIMS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2009-0020 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Frédéric ANSPACH est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à CRCA NORD EST, 10 rue de la chaussée, BP 70, 02460 LA FERTE MILON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du responsable sécurité, de l'expert sécurité, du correspondant sécurité et du PC surveillance NEXECUR, 25 rue Libergier 51100 REIMS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2009-0027 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Frédéric ANSPACH est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à CRCA NORD EST, 13 rue Saint-Christophe 02290 VIC-SUR-AISNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du responsable sécurité, de l'expert sécurité, du correspondant sécurité et du PC surveillance NEXECUR, 25 rue Libergier 51100 REIMS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2010-0031 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Cédric PROUX est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à LIDL, lieu dit "le Parchet", RD 2, 02130 SAPONAY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Caroline FAURE, Monsieur Cédric PROUX, Monsieur Gaël DOS SANTOS et Monsieur Louis DEMANCHE, lieu dit "le Parchet", RD 2, 02130 SAPONAY.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2010-0081 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jean-Roch OLIVIER est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à SUPER U, SAS LES ILETTES, Route de Pavant 02310 CHARLY-SUR-MARNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jean-Roch OLIVIER, Monsieur BOISNARD et Monsieur Hamid SANOUN, Route de Pavant 02310 CHARLY-SUR-MARNE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2010-0085 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Annie LEQUY est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à SARL LA TOUR DU ROY, 45 rue du Général Leclerc 02140 VERVINS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Brahim KEDMA et de Madame Sidonie BOSCHMANS, 45 rue du Général Leclerc 02140 VERVINS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2010-0123 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Aurélie BERNARDI est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à Carrefour Contact, rue Jean Jaurès 02370 VAILLY-SUR-AISNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Eric MAFILLE, rue Jean Jaurès 02370 VAILLY-SUR-AISNE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2010-0156 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jacques KRABAL est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à Ville de Château-Thierry, 16 place de l'hôtel de ville, BP 20198 02405 CHÂTEAU-THIERRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du Maire en fonction, du 1^{er} adjoint au Maire en fonction, de l'ASVP et du responsable technique, 16 place de l'hôtel de ville, BP 20198 02405 CHÂTEAU-THIERRY.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2010-0187 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Sylvain DUBOIS est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à NETTO, ZAC sous les carrières 02310 CHARLY-SUR-MARNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Sylvain DUBOIS et Madame Florence DUBOIS, ZAC sous les carrières 02310 CHARLY-SUR-MARNE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2010-0222 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Bernard DESTOMBES est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à Mairie d'Harly, 755 rue Quentin de la Tour 02100 HARLY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Isabelle SKULIMOWSKI, Monsieur Christian DAUDRE et Monsieur Stéphane GONIER, 755 rue Quentin de la Tour 02100 HARLY.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2010-0269 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Le chargé de sécurité est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à Banque CIC Nord Ouest, 244 rue Camille Desmoulins 02120 GUISE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du personnel du service sécurité, des opérateurs du centre de télésurveillance, des techniciens de l'installateur/mainteneur et du personnel du point de vente, 244 rue Camille Desmoulins 02120 GUISE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2010-0302 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Hélène BAYARD est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à Yves Rocher, 10 grande rue 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Hélène BAYARD, 10 grande rue 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0019 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Ambroise BOSQUET est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à NETTO, SAS THIENOUV, 24 rue du câteau 02170 LE NOUVION EN THIERACHE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Ambroise BOSQUET, Madame Laurence BOSQUET et Monsieur Maxence BOSQUET, 24 rue du câteau 02170 LE NOUVION EN THIERACHE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0026 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Franck MERLIN est autorisé, pour une durée 02820 SAINT-ERME.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Franck MERLIN et Monsieur Xavier MERLIN, Route de Liesse 02820 SAINT-ERME. de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à Intermarché, Route de Liess

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0061 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Daniel URBANIAK est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à SAS RELAIS DE CHAMPAGNE, concessionnaire OPEL, 9 rue Turgot 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Daniel URBANIAK, Monsieur Arnaud GROSBOIS et Madame Claudine GROSBOIS, 9 rue Turgot 02000 LAON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0087 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jean TETART est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à DECATHLON, rue André Missenard 02100 FAYET.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jean TETART, Madame Marion CWIKLAK et Monsieur Matthieu BODDAERT, rue André Missenard 02100 FAYET.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0090 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Marie-Claude BARBOTTE est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à LA ROYALE, 30 rue Chatelaine 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Marie-Claude BARBOTTE, 30 rue Chatelaine 02000 LAON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0101 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jean-François MEUNIER est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à Hypermarché AUCHAN, route d'Amiens, 02100 FAYET.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Pauline ALLU, Monsieur Michael BLONDEL, Monsieur Stéphane COMPAGNON, Monsieur Willy DECAMPS, Monsieur Cédric DEVAUX, Monsieur Frédéric DUDOT, Monsieur Emmanuel HENNEBOIS, Monsieur Guillaume LEFEVRE, Monsieur Yanick MAILLET, Monsieur Jean-François MEUNIER, Monsieur Karim OUILI, Monsieur Samuel PINCON, Madame Patricia PRUVOT, Monsieur Eric ROGER, Monsieur Xavier SENDRON et Monsieur Gilles WILLIOT, route d'Amiens, 02100 FAYET.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0102 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Maria Margarida AUBRIOT est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à CONFORAMA, rue Gustave Eiffet, ZAC le Raidon 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Gregory SEULET, Madame Maria Margarida AUBRIOT, Monsieur Serge KUTSIENYO et Madame Sabine GOMES DA COSTA, rue Gustave Eiffet, ZAC le Raidon 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0140 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Bruno LEJEUNE est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à INTERMARCHE, SA BOHAIN Distribution, 22 rue de Vaux 02110 BOHAIN EN VERMANDOIS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Bruno LEJEUNE et Monsieur Olivier DUHEM, 22 rue de Vaux 02110 BOHAIN EN VERMANDOIS

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0146 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Fabienne ALVES est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à SNC STEPHANIE, le Saint-Brice, 3 rue Saint-Martin 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Fabienne LAVIOLETTE, 3 rue Saint-Martin 02200 SOISSONS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0147 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jean-Pierre BALLIGAND est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à Le Familistère de Guise 02120 GUISE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Frédéric PANNI et Monsieur Alexandre VITEL, Le Familistère de Guise 02120 GUISE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0180 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Barbara DUFOSSE est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à Le Cyrano, 147 rue de Paris 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Barbara DUFOSSE, 147 rue de Paris 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0183 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Dominique BOURGINE est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à La Maison du Clos des Marronniers, ADEF RESIDENCES, 13 rue de Verdun 02140 LA VALLEE AU BLE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Anne MENSUELLE et Monsieur Dominique BOURGINE, 13 rue de Verdun 02140 LA VALLEE AU BLE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0185 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Bernard RIBIOLLET est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à Carrefour SAS, ZAC Ile de France, rue Romanette 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Bernard RIBIOLLET, Monsieur Steve FESSARD et Monsieur Michael FRANCOIS, ZAC Ile de France, rue Romanette 02000 LAON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0189 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Anthony MARQUEZ est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à BRICORAMA France, boulevard du Tour de Ville, ZAC de Chevreux 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Miguel COIGNART, Madame Patricia LAMBERT, Monsieur Philippe MAUFROIS et Monsieur Anthony MARQUEZ, boulevard du Tour de Ville, ZAC de Chevreux 02200 SOISSONS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0196 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Le directeur départemental est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à Banque de France, Succursale de LAON, 18 rue J. F KENNEDY 02007 LAON Cedex.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur départemental, de l'adjoint au directeur départemental, des agents d'accueil et des membres de la société assurant la maintenance, 18 rue J. F KENNEDY 02007 LAON Cedex.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0201 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Anthony MARQUEZ est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à BRICORAMA, Centre commercial CORA, Route du 19 mars 1962 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Didier FOUCHET, Madame Stéphanie DROCOURT, Monsieur Bruno BAUDUIN et Monsieur Anthony MARQUEZ, Route du 19 mars 1962 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0202 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Sandrine PELTIER est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à Bijouterie PELTIER, SARL EMERAUDE, rue Romanette 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Sandrine PELTIER, 4 rue Romanette 02000 LAON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0231 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Bertrand SARAZIN est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à Boulangerie – Pâtisserie SARAZIN, 20 rue Saint-Martin 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Bertrand SARAZIN et Madame Nathalie SARAZIN, 20 rue Saint-Martin 02200 SOISSONS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0232 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Sandrine PELTIER est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à Bijouterie PELTIER, SARL EMATINE, rue Romanette 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Sandrine PELTIER, rue Romanette 02000 LAON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0235 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Fatima LABYED est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à la Pataterie, SARL ADAM, Parc Commercial des Moulins, 79 route de Chevreux 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Fatima FAURE, Parc Commercial des Moulins, 79 route de Chevreux 02200 SOISSONS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2011-0243 en date du 10 janvier 2017 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Sandrine PELTIER est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéo protection situé à Bijouterie PELTIER, SARL Emeraude, Centre Commercial AUCHAN, route nationale, 02300 VIRY-NOUREUIL.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Sandrine NARDELLI, Centre Commercial AUCHAN, route nationale, 02300 VIRY-NOUREUIL.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2012-0037 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Cédric PROUX est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à LIDL, 37 rue de la Prairie 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Caroline FAURE, Monsieur Cédric PROUX, Monsieur Gaël DOS SANTOS et Monsieur Mohamed DEBBOUZA, 37 rue de la Prairie 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2012-0212 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Etienne DUVAL est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à Centre hospitalier de LAON, 36 rue Marguerite Clerbout 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Etienne DUVAL, Monsieur Georges FIORE, Monsieur Franck HEBRARD et Monsieur Nicolas BOULET, 33 rue Marcelin Berthelot 02000 LAON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2013-0023 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Joël BARNY est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à Carrefour Market, SARL JAB, 87 rue de Saint-Quentin 02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Joël BARNY, Madame Angélique BARNY et Monsieur Sylvain SOUVILLE, 87 rue de Saint-Quentin 02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2013-0169 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Ronan BEBIN est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à LIDL, rue Charles Linné 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Ronan BEBIN, Madame Gaëlle MARAIS, Monsieur Cosma BAZOMBANZA, Monsieur Nicolas HOURRIEZ et Monsieur Didier KUBECKI, rue Charles Linné 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2013-0217 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jean-Michel LAVALLEE est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à Carrefour Market, JLM Distri, 1 rue Sadi Carnot 02120 GUISE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jean-Michel LAVALLEE, Madame Laëtitia LAVALLEE, Madame Sabrina VENANT et Monsieur Vincent LEFEBVRE, 1 rue Sadi Carnot 02120 GUISE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2014-0083 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Pascal FOURCINE est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à Bricomarché, SAS LANGARD, rue de l'Europe 02120 GUISE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Pascal FOURCINE et Monsieur Laurent DEMADE, rue de l'Europe 02120 GUISE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2014-0134 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jean-Louis VAILLANT est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à CRCA NORD EST, 25 place Paul Doumer 02800 LA FERRE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du responsable sécurité, l'expert sécurité, le correspondant sécurité et le directeur d'agence, 25 rue Libergier 51100 REIMS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2014-0149 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Frédéric ANSPACH est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à CRCA NORD EST, 27 rue Georges Clemenceau 02610 MOY DE L' AISNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du responsable sécurité, l'expert sécurité, le correspondant sécurité et du PC surveillance NEXECUR, 25 rue Libergier 51100 REIMS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2014-0171 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur David DURNIAK est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à SNC LE LONGCHAMPS, 5 rue de Mulhouse 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur David DURNIAK, Madame Aurélie DURNIAK et Madame Catherine TRIN, 5 rue de Mulhouse 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2015-0011 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Philippe MIGUAISE est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à PM PRO, 320 rue des grands près 02200 BILLY-SUR-AISNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Nicolas PICHELIN, Monsieur Philippe MIGUAISE et la société PERIN SECURITE, 320 rue des grands près 02200 BILLY-SUR-AISNE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2015-0064 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jérôme VILLIN est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à BAR DU PALAIS, 29 rue Victor BASCH 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jérôme VILLIN, 29 rue Victor BASCH 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2015-0166 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur David RUFENACHT est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à LEADER PRICE, 2-6 place Carnot 02500 HIRSON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Guillaume MEESEN, Monsieur Hervé FRADET, Monsieur David MERDRIGNAC et Monsieur David RUFENACHT, 66 rue Paul VAILLANT COURTURIER 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2015-0167 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur David RUFENACHT est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à LEADER PRICE, avenue de la croisette 02600 VILLERS COTTERETS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Pascal DELENCLOS, Monsieur Doshan APPADOO, Monsieur David MERDRIGNAC et Monsieur David RUFENACHT, 66 rue Paul VAILLANT COURTURIER 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2015-0178 en date du 10 janvier 2017 portant modification d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Isabelle LASNE est autorisée, pour une durée de cinq ans renouvelable, à modifier l'installation de vidéo protection situé à POINT P (DOCKS DE L'OISE), Quai du Vieux Port 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Laurent SARRAZIN et le chef d'agence Point P, 235 rue de la république 60280 CLAIROIX.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0065 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jérémy LEPRETRE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SPA AVENUE, 90 bis rue Villebois Mareuil 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jérémy LEPRETRE, 90 bis rue Villebois Mareuil 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0121 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Bernard BLACHERE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SAS BOULANGERIE BG, 12 boulevard de Verdun 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Marie BLACHERE, 12 boulevard de Verdun 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0130 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Marisa PLUMET est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à TABAKADO, 12 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Marisa PLUMET, 12 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0132 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Omar MAGHISSENE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à LA CROIX D'OR, 81 avenue de Paris 02310 MONTREUIL-AUX-LIONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Omar MAGHISSENE, 81 avenue de Paris 02310 MONTREUIL-AUX-LIONS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0139 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Christophe DESVIGNES est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé AUX DELICES D'ELSA, 2 rue de la gare 02330 CONDE-EN-BRIE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Christophe DESVIGNES, 2 rue de la gare 02330 CONDE-EN-BRIE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0148 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Philippe AREZKI est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé au Centre Hospitalier Gériatrique, 2 avenue Dupuis 02800 LA FERRE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Philippe AREZKI, Monsieur Régis LAGASSE, Madame Josette HARDOUIN et Madame Arlette CHAFFOY, 2 avenue Dupuis 02800 LA FERRE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0152 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jérôme FERTE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Pharmacie FERTE SNC, 36 rue du collège 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jérôme FERTE, 36 rue du collège 02200 SOISSONS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0162 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Stéphane LARZUL est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à MIM, rue Romanette 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Stéphane LARZUL et Madame Gwenola LARZUL, rue Romanette 02000 LAON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0182 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Cécile NIEDZIELSKI est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Angéline Esthétique, 17 avenue de la gare 02820 ST ERME OUTRE ET RAMECOURT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Cécile BOBIN, 17 avenue de la gare 02820 ST ERME OUTRE ET RAMECOURT.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0227 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jérôme TAUFFLIEB est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à EASY CASH, rond-point de l'archer – les portes de Soissons 02200 VAUXBUIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jérôme TAUFFLIEB et Madame Séverine LAURENT, rond-point de l'archer – les portes de Soissons 02200 VAUXBUIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0228 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Bernard POYET est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à NOREADE, ZAC de l'épinette 02690 URVILLERS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Monsieur Lionel MICHEL, Monsieur Sébastien LE BRUN et Monsieur Xavier DUSART, rond-point de l'archer – les portes de Soissons 02200 VAUXBUIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0270 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Béatrice VAUTIER est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à La chévrerie de Bruyères, Fort de Bruyères 02860 BROUYERES ET MONTBERAULT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Béatrice VAUTIER et Monsieur Bruno CHARTIER, Fort de Bruyères 02860 BROUYERES ET MONTBERAULT.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0298 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Camille CROQUET est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Café de la place, 2 rue du Tour de la place 02000 AUNOIS-SOUS-LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Camille CROQUET et Madame Aurélie LAURIER, 2 rue du Tour de la place 02000 AUNOIS-SOUS-LAON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0300 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Pascale DECROUY est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Yves Rocher, 19bis rue de la république 02300 CHAUNY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Pascale DECROUY, 19bis rue de la république 02300 CHAUNY.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0301 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur David LECLERC est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SAS SAGIE-LECLERC, rue de la victoire 02700 TERGNIER.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur David LECLERC et Madame Corinne LECLERC, rue de la victoire 02700 TERGNIER.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0306 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jean-Marc PRINCE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Mairie de Vervins, place du Général de Gaulle 02140 VERVINS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jean-Marc PRINCE, place du Général de Gaulle 02140 VERVINS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0307 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Arnaud JOSSE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SAS LE ONE WAY, 4 boulevard Leon BLUM 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Arnaud JOSSE, 4 boulevard Leon BLUM 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0312 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Anne RAMIER est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Pharmacie des fables, 3bis avenue Otmus 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Anne BENASSAR, 3bis avenue Otmus 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0317 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Olivier BINET est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à INPOST FRANCE, avenue de Belgique 02000 CHAMBRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Olivier BINET et Call Center, 4 rue d'Enghein 75010 PARIS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0318 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Olivia DESSE-CARMIGNAC est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Pôle Hippique de Boué, 104 rue du Nouvion 02450 BOUÉ.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Olivia DESSE-CARMIGNAC, Monsieur Corentin DEGUELDRE, Monsieur Pierre CABOCHETTE et Madame Marine DESSE CARMIGNAC, 104 rue du Nouvion 02450 BOUÉ.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0319 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Armelle PAUCHARD est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Pharmacie de la poste, 70 rue Saint-Martin 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Armelle LEMAIRE, 70 rue Saint-Martin 02200 SOISSONS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0323 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Céline LETOFFE est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Commune de LA FERTE MILON, 29 rue de la chaussée 02460 LA FERTE MILON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du Maire en exercice, de ses adjoints, de Monsieur Pascal CHOVEAUX et du technicien désigné par l'entreprise ayant procédé à l'installation, 29 rue de la chaussée 02460 LA FERTE MILON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0324 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Claude LEFEVRE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Commune de VIGNEUX-HOCQUET, 2 rue des écoles 02340 VIGNEUX-HOCQUET.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Claude LEFEVRE, Madame Marie-Pierre BOULANDE et Madame Francine LETURQUE, 2 rue des écoles 02340 VIGNEUX-HOCQUET.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0328 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Romain VADIER est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SAS LE GLACIER, 28 place de l'hôtel de ville 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Romain VADIER, 28 place de l'hôtel de ville 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0329 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Olivier HAMM est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Pharmacie de l'église, 4 place Rochechouart 02320 ANIZY-LE-CHÂTEAU.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Olivier HAMM, 4 place Rochechouart 02320 ANIZY-LE-CHÂTEAU.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0334 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Thomas DOS SANTOS est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Boulangerie La Pétrisane, 78 avenue de Compiègne 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Thomas DOS SANTOS et Madame Ambre LISACK, 78 avenue de Compiègne 02200 SOISSONS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0336 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Carlos MENDES est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Aisne, 30 avenue Charles de Gaulle 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du commandant de Groupement en activité, des officiers en second en activité et des gradés et militaires en activité au CORG, 30 avenue Charles de Gaulle 02000 LAON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0337 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Hussein TOMME est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à URBAN STOCK FACTORY, Centre commercial Auchan 02100 FAYET.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Hussein TOMME, Centre commercial Auchan 02100 FAYET.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0338 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Patrick ANDREOTTI est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Atelier artisanal Andreotti Patrick, 3 rue du Général Leclerc 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Patrick ANDREOTTI, 3 rue du Général Leclerc 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0339 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur David COSTA est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Le carré d'As, 1 rue Churchill 02400 ESSOMES-SUR-MARNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur David COSTA, 1 rue Churchill 02400 ESSOMES-SUR-MARNE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0374 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Ronan BEBIN est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à LIDL, 161 rue Pierre Mendès France 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Ronan BEBIN, Madame Gaëlle MARAIS, Monsieur Cosma BAZOMBANZA, Monsieur Nicolas HOURRIEZ et Madame Clémence BIELAK, 161 rue Pierre Mendès France 02000 LAON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0375 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Michel ZAGLANICZNY est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SASU AUX DÉLICES DE DAMIEN, 29 rue Alexandre LEGRY 02370 VAILLY-SUR-AISNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Michel ZAGLANICZNY, Monsieur Pascal HOUAMEL et Monsieur Alain ZAGLANICZNY, 29 rue Alexandre LEGRY 02370 VAILLY-SUR-AISNE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0408 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Redouane ZEKKRI est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à BASIC FIT II, 15 avenue Salvadore ALLERDE 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Nicolas PIERAR, 32 avenue J.F Champollion – ZI de Thibaut 31103 TOULOUSE Cedex.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0409 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Marie-Laure SCHUELL est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à JOYEUSES FEES, rue Charles PEGGUY 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Marie-Laure SCHUELL et Madame Dorothee ROCHES, rue Louis BLEROT 62990 BEAURAINVILLE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0410 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Marie-Laure SCHUELL est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à JOYEUSES FEES, rue de la Garenne 02100 FAYET.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Marie-Laure SCHUELL et Madame Dorothee ROCHES, rue Louis BLEROT 62990 BEAURAINVILLE.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0411 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Romualde BOUDEVILLE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à GARAGE DU VALOIS, 13ter rue château 02470 NEUILLY-ST-FRONT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Romualde BOUDEVILLE, 13ter rue château 02470 NEUILLY-ST-FRONT.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0412 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Valérie SOLAU épouse MOUILLER est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Pharmacie COUSSEMACQ-MOUILLER, 9bis rue du 7ème RCA 02320 PINON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Eric COUSSEMACQ et Madame Valérie SOLAU épouse MOUILLER, 9bis rue du 7ème RCA 02320 PINON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0413 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Amélie SCHLUCK est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SUB ACS, 4 rue du commerce 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Amélie SCHLUCK, 4 rue du commerce 02200 SOISSONS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0417 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur David STRUBY est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à STRUBY David, 33bis rue d'Isle 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur David STRUBY, 33bis rue d'Isle 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0418 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Perrine MIEL est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à RESERVOIR BIERES, 5 boulevard de Verdun 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Perrine MIEL, Monsieur Guillaume BEAM, Monsieur Frédéric MARTEAU et Monsieur Julien DELHAYE, 5 boulevard de Verdun 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0419 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Didier DRUENNE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SNCF (Gare de Château-Thierry), Place Jean MONNET 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès des agents de sûreté ferroviaire, Place Jean MONNET 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0420 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Kévin DONG est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à LE REINITAS, 15 place de la république 02130 FÈRE-EN-TARDENOIS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Kévin DONG et Madame Sisi CHEN, 15 place de la république 02130 FÈRE-EN-TARDENOIS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0421 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Hélène BELIER est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à LE PANDA QUI FUME, 22 place de l'hôtel de ville 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Hélène BELIER, 22 place de l'hôtel de ville 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0422 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Alain MARCHANDISE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Société MARCHANDISE Alain, 85bis rue André BRULÉ 02520 FLAVY-LE-MARTEL.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Alain MARCHANDISE et Madame Sophie MARCHANDISE, 85bis rue André BRULÉ 02520 FLAVY-LE-MARTEL.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0426 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur le responsable sécurité est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à CRÉDIT DU NORD, 61 rue André GODIN 02120 GUISE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du responsable sécurité, la SARL HULOT (Société de maintenance) et de CRITEL (Société de télésurveillance), 9 rue du donjon 76000 ROUEN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0428 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur le responsable sécurité est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à CRÉDIT DU NORD, place Dauphine 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du responsable sécurité, de AMPHITECH (Société de maintenance) et de CRITEL (Société de télésurveillance), 9 rue du donjon 76000 ROUEN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0430 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur le responsable sécurité est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à CRÉDIT DU NORD, 5 place de la fontaine 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du responsable sécurité, la SARL HULOT (Société de maintenance) et de CRITEL (Société de télésurveillance), 9 rue du donjon 76000 ROUEN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0432 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur le responsable sécurité est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à CRÉDIT DU NORD, 89 rue Pasteur 02390 ORIGNY-SAINTE-BENOITE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du responsable sécurité, de AMPHITECH (Société de maintenance) et de CRITEL (Société de télésurveillance), 9 rue du donjon 76000 ROUEN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0435 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Didier MACADRE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à LA POSTE SA, 7 rue Montesquieu 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Didier MACADRE, Monsieur Pascal SACRE, Madame Annie DHU, Monsieur Pierre POUPINEL, Madame Sophie GANTOIS, Monsieur Valéry RIBAUCCOURT, Monsieur Jean-Luc LOPEZ et Monsieur Nicolas BIZOT, 7 rue Montesquieu 02000 LAON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0436 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Didier MACADRE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à LA POSTE, 162 rue de praille 02360 ROZOY-SUR-SERRE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Didier MACADRE, Monsieur Pascal SACRE, Madame Annie DHU, Monsieur Pierre POUPINEL, Madame Sophie GANTOIS, Monsieur Valéry RIBAUCCOURT, Monsieur Jean-Luc LOPEZ et Monsieur Nicolas BIZOT, 7 rue Montesquieu 02000 LAON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0437 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Didier MACADRE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à LA POSTE, ZAC CREAPOLE, rue d'Hirson 02140 VERVINS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Didier MACADRE, Monsieur Pascal SACRE, Madame Annie DHU, Monsieur Pierre POUPINEL, Madame Sophie GANTOIS, Monsieur Valéry RIBAU COURT, Monsieur Jean-Luc LOPEZ et Monsieur Nicolas BIZOT, 7 rue Montesquieu 02000 LAON.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0450 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jérôme SCELLIER est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à NETTO, avenue de la gare 02130 FÈRE-EN-TARDENOIS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jérôme SCELLIER, avenue de la gare 02130 FÈRE-EN-TARDENOIS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0451 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Rémi DAZIN est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Commune de VILLEQUIER-AUMONT, 15 rue de philadelphie 02300 VILLEQUIER-AUMONT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Rémi DAZIN, Monsieur Bruno DULSKI et Monsieur Rémy TERNYNCK, 15 rue de philadelphie 02300 VILLEQUIER-AUMONT.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0452 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Alain CRÉMONT est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Ville de SOISSONS, place de l'hôtel de ville 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Alain CRÉMONT, Monsieur Guillaume DROINEAU et Madame Sophie CARTIER, place de l'hôtel de ville 02200 SOISSONS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0453 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Priscille BOULINGUEZ est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Café le diplomate, 5 rue de Montévidéo 02410 SAINT-GOBAIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Priscille BOULINGUEZ, 5 rue de Montévidéo 02410 SAINT-GOBAIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0454 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Anne-Sophie CORNART est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à FC Proximité, 38 rue Pierre PLOCQUE 02470 NEUILLY-SAINT-FRONT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Anne-Sophie CORNART, 38 rue Pierre PLOCQUE 02470 NEUILLY-SAINT-FRONT.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0463 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Benoît PEZET est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Animalerie E.LECLERC, 5 rue Champunant 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Benoît PEZET, Monsieur Emmanuel DIOUY et l'agente de sécurité de la société Piles SAS, rue de la plaine 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0464 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Benoît PEZET est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à E.LECLERC Drive, lieu-dit les portes de Soissons 02200 VAUXBUIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Benoît PEZET, Monsieur Emmanuel DIOUY et l'agente de sécurité de la société Piles SAS, rue de la plaine 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0465 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Benoît PEZET est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à E.LECLERC Drive, 3 rue de la plaine 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Benoît PEZET, Monsieur Emmanuel DIOUY et l'agente de sécurité de la société Piles SAS, rue de la plaine 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0469 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Madame Sarah POIRÉ est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à LE CARRÉ D'AS, 2 rue Croix belle porte 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Sarah POIRÉ, 2 rue Croix belle porte 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0470 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Jean-Pierre MENET est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Commune de MORCOURT, 2 place Roger RENTY 02100 MORCOURT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jean-Pierre MENET, Monsieur Serge COLLET et Monsieur Jacky WATTIER, 2 place Roger RENTY 02100 MORCOURT.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Arrêté n° 2016-0471 en date du 10 janvier 2017 portant autorisation d'un système de vidéoprotection

ARRETE

Monsieur Zonghe LI est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à LE BALTO, 24 rue du Général MANGIN 02600 VILLERS-COTTERÊTS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Zonghe LI, 24 rue du Général MANGIN 02600 VILLERS-COTTERÊTS.

Fait à LAON, le 10 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
Signé : Cedric BONAMIGO

Service interministériel de défense et de protection civile

ARRETE n° 2017-5 en date du 13 décembre 2016 portant agrément relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être lancés par un mortier délivré à M. REANT Guillaume

Le Préfet de l'Aisne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

A R R E T E

Article 1^{er} : L'agrément prévu à l'article 5 du décret n° 2010-580 susvisé est délivré à :

Nom : REANT

Prénom : Guillaume

Date et lieu de naissance : 20 décembre 1978 à Château-Thierry

Adresse ou domiciliation : 1 Impasse de la Fosse d'Avannes 02160 GLENNES

en vue de l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être lancés par un mortier appartenant aux groupes C2 et C3.

Article 2 : Le présent agrément a une durée de validité de 5 ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet, le Commandant de groupement de gendarmerie du département de l'Aisne sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 13 décembre 2016

Pour le Préfet et par délégation, Le chef du service interministériel de défense et de protection civile
Signé : Valérie GARBERI

Arrêté n° 02/2017/0001 en date du 10 janvier 2017 relatif au certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 1 délivré à M. PINCHON Didier

A R R E T E

Certificat de qualification C4-F4-T2

N° 02/2017/0001

LE PREFET DE L' AISNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

A R R E T E

Article 1 : Le certificat de qualification C4-F4-T2, niveau 1, prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010, est délivré à :

Nom : PINCHON

Prénom : Didier

Date et lieu de naissance : 23 janvier 1965 à Laon (02)

Adresse : 30 avenue du Général De Gaulle 02190 BERRY-AU-BAC

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-F4-T2, niveau 1, est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Laon, le 10 janvier 2017

Pour le Préfet et par délégation, le chef du service interministériel de défense et de protection civile
Signé : Valérie GARBERI

Arrêté n° 02/2017/0002 en date du 10 janvier 2017 relatif au certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 1 délivré à M. KUHN Ludwig

A R R E T E

Certificat de qualification C4-F4-T2

N° 02/2017/0002

LE PREFET DE L' AISNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

A R R E T E

Article 1 : Le certificat de qualification C4-F4-T2, niveau 1, prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010, est délivré à :

Nom : KUHN

Prénom : Ludwig

Date et lieu de naissance : 17 mars 1987 à Saint-Quentin (02)

Adresse : 7 bis rue Gabriel Hanoteaux 02110 BEAUREVOIR

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-F4-T2, niveau 1, est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Laon, le 10 janvier 2017

Pour le Préfet et par délégation, le chef du service interministériel de défense et de protection civile
Signé : Valérie GARBERI

Arrêté n° 02/2017/0003 en date du 12 janvier 2017 portant certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 2 délivré à M. STELLA Julien

ARRETE DE RENOUVELLEMENT
Certificat de qualification C4-F4 -T2
N° 02/2017/0003

LE PREFET DE L' AISNE
Chevalier de la Légion d' Honneur
Chevalier de l' Ordre National du Mérite

A R R E T E

Article 1 : Le certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 prévu à l' article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

- Nom : STELLA
- Prénom : Julien
- Date et lieu de naissance : 26 avril 1989 à Soissons
- Adresse : 41 avenue de Compiègne – 02600 VILLERS-COTTERETS

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 est valable deux ans à compter de la date de l' arrêté.

Article 3 : A compter de la fin de validité du certificat C4-F4-T2 de niveau 2, le titulaire du présent certificat dispose du certificat de qualification de niveau 1 pendant une durée de cinq ans.

Article 4 : L' arrêté n°02/2015/0001 du 12 janvier 2015 délivré à M. STELLA Julien est abrogé.

Article 5 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l' exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Laon, le 12 janvier 2017

Pour le Préfet et par délégation, Le chef du service interministériel de défense et de protection civile
Signé : Valérie GARBERI

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de la réglementation générale et des élections

Arrêté n° 2017-4 en date du 7 décembre 2016 portant suppression du passage à niveau n° 57 de la ligne ferroviaire AMIENS/LAON à CRÉPY.

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer modifiée ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur du 20 août 1825 relative aux enquêtes publiques de commodo incommodo ;

VU l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau et la circulaire d'application du même jour ;

VU la délibération en date du 18 octobre 2012 par laquelle le conseil municipal de CRÉPY a émis un avis favorable de principe sur le projet de suppression du passage à niveau n° 57 de la ligne SNCF AMIENS/LAON ;

VU la requête par laquelle le directeur de SNCF RESEAU INFRAPOLE Haute Picardie, Place André Baudez 02100 SAINT-QUENTIN, sollicite l'ouverture d'une enquête de commodo et incommodo sur le projet de suppression du passage à niveau n° 57 situé sur le territoire de la commune de CRÉPY ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 mars 2016 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique commodo incommodo au sujet de la suppression du passage à niveau n° 57 de la ligne ferroviaire AMIENS/LAON ;

VU les conclusions du commissaire enquêteur ;

VU la délibération en date du 16 juin 2016 par laquelle le conseil municipal de CRÉPY se prononce favorablement sur la suppression de ce passage à niveau ;

SUR la proposition de Madame le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le passage à niveau n° 57 de la ligne ferroviaire AMIENS/LAON, situé sur le territoire de la commune de CRÉPY est supprimé.

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera affiché en mairie de CRÉPY pendant un mois.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de l'Aisne ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois de sa publication.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le maire de CRÉPY et le directeur de SNCF RESEAU INFRAPOLE Haute Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à LAON, le 7 décembre 2016

Signé : Pour le Préfet et par délégation
La directrice des libertés publiques
Signé : Brigitte COLLIN

SERVICE DE COORDINATION DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE

AVIS N° 2016-10 DU 10 JANVIER 2017 DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE L' AISNE RELATIF A L'EXTENSION DE 548 M² DU MAGASIN A L'ENSEIGNE "INTERMARCHÉ", SITUÉ 153 RUE DE REMICOURT A SAINT-QUENTIN (02100), PORTANT AINSI LA SURFACE DE VENTE TOTALE DE 1 400 M² À 1 948 M²

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE L' AISNE

Commune de SAINT-QUENTIN

AVIS N° 2016-10

Demande d'extension de 548 m² du supermarché à l'enseigne « INTERMARCHÉ », situé 153 rue de Mulhouse à Saint-Quentin (02100), portant ainsi la surface de vente totale de 1 400 m² à 1 948 m². Cette demande a été déposée par la « SCI REMICOURT » dont le siège social est situé rue de Puisieux à Itancourt (02240).

- VU le code de commerce ;
- VU le code de l'urbanisme
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises;
- VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU l'arrêté préfectoral du 14 avril 2015 instituant la commission départementale d'aménagement commercial, modifié le 1^{er} octobre 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2016 donnant délégation de signature à Mme Perrine BARRÉ, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, à M. Cédric BONAMIGO, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, à Mme Magali DAVERTON, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne ;
- VU l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2016 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial pour l'examen de la demande visée ci-dessous ;
- VU la demande de permis de construire n° 002 691 16 W0059 reçue le 16 novembre 2016 par la commune de Saint-Quentin ;

- VU la demande enregistrée sous le n°2016/10 le 22 novembre 2016, présentée par la « SCI REMICOURT », en vue de procéder à l'extension de 548 m² du supermarché à l'enseigne « INTERMARCHÉ », situé 153 rue de Mulhouse à Saint-Quentin (02100), portant ainsi la surface de vente totale de 1 400 m² à 1 948 m² ;
- VU le rapport présenté par la direction départementale des territoires ;
- VU le résultat des votes émis par les membres de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Aisne réunie le 10 janvier 2017 ;

Après avoir constaté que le quorum était bien atteint avec 9 membres présents sur les 11 que comporte la commission ,

Après qu'en aient délibéré les membres présents de la commission réunis le 10 janvier 2017 sous la présidence de Mme Perrine BARRÉ, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, assistés de M. Olivier LOMBART, représentant la direction départementale des territoires ;

- CONSIDÉRANT que le projet architectural est de qualité et apportera une réhabilitation satisfaisante du site indispensable à la pérennisation du magasin ;
- CONSIDÉRANT que le projet s'intègre dans une partie de l'agglomération moins bien desservie commercialement que d'autres secteurs ;
- CONSIDÉRANT que le projet, qui concerne un commerce de proximité dans une zone urbaine, apportera une offre complémentaire aux habitants du quartier et contribuera ainsi à limiter les déplacements vers la périphérie de l'agglomération ;
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la RT 2012 et que des efforts de limitation de la consommation énergétique seront faits notamment par la présence d'un capteur d'eau chaude sanitaire sur le toit, un éclairage led et une possible implantation future de panneaux photovoltaïques ;
- CONSIDÉRANT que le projet d'extension n'aura que peu d'impact sur la zone de chalandise et les flux ;

EN CONSEQUENCE la commission émet un avis favorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale relative à l'extension de 548 m² du supermarché à l'enseigne « INTERMARCHÉ », situé 153 rue de Mulhouse à Saint-Quentin (02100), portant ainsi la surface de vente totale de 1 400 m² à 1 948 m². Cette demande a été déposée par la « SCI REMICOURT » dont le siège social est situé rue de Puisieux à Itancourt (02240)

Ont voté favorablement :

- Mme Frédérique MACAREZ, maire de Saint-Quentin ;
- M. Jean-Pierre MENET, représentant le président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin, EPCI compétent en matière d'aménagement du territoire ;
- M. Christian MOIRET, représentant le président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin, EPCI compétent en matière de SCOT ;
- M. Olivier ENGRAND, conseiller régional ;
- M. Olivier JOSSEAUX, représentant des intercommunalités au niveau départemental ;
- M. Francis DELVILLE, représentant des maires au niveau départemental ;
- M. Denis CARLIER, personnalité qualifiée du collège « consommateurs » de la CDAC de l'Aisne ;
- M. Guy SAVART, personnalité qualifiée du collège «aménagement du territoire et développement durable» de l'Aisne ;

M. Hubert DE BRUYN, personnalité qualifiée du collège «aménagement du territoire et développement durable» de l'Aisne ;

soit l'unanimité des 9 membres présents.

Le président de la commission départementale
d'aménagement commercial,
et par délégation, le secrétaire général
Signé : Perrine BARRÉ

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R.752-19, R.752-20 et R.752-30 du code de commerce le présent avis peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission nationale d'aménagement commercial dans un **délai d'un mois**. Pour les tiers ayant intérêt à agir, le délai de recours court à compter de la plus tardive des mesures de publication de la présente décision (publication au recueil des actes administratifs ou annonces légales). **L'article R.752-32 du code de commerce dispose que « à peine d'irrecevabilité de son recours, dans les cinq jours suivant sa présentation à la commission nationale, le requérant, s'il est distinct du demandeur de l'autorisation d'exploitation commerciale, communique son recours à ce dernier soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par tout moyen sécurisé ».**

Recours n° 3098T01 : avis du 23 novembre 2016 de la commission nationale d'aménagement commercial autorisant la création d'un point permanent de retrait sur le territoire de la commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND

**COMMISSION NATIONALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL**

AVIS

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- VU** la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale n° PC 002 549 16 W 004, enregistrée à la mairie de Neuville Saint Amand le 20 mai 2016 ;
- VU** le recours présenté conjointement par les sociétés « CORA », « SODIAG » et « MAROLEG », ledit recours enregistré le 11 août 2016 sous le n° 3098T01, et dirigé contre l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Aisne du 5 juillet 2016, favorable au projet présenté par la société CONTOYDIS portant sur la création, à Neuville-Saint-Amand, d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, à l'enseigne « E. LECLERC », comprenant douze pistes de ravitaillement, sur une emprise au sol de 561 m² ;
- VU** l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 22 novembre 2016 ;
- VU** l'avis du ministre chargé du commerce en date du 17 novembre 2016 ;

Après avoir entendu :

M. Sébastien de PALMAERT, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;

M. Patrick MERLIMAT, maire de Neuville Saint Amand ;

M. Christian MOIRET, vice-président de la communauté d'agglomération de Saint Quentin ;

M. Jean-Pierre MENET, chargé de l'urbanisme à la communauté d'agglomération de Saint Quentin ;

M. Laurent PRACHE, gérant société CONTOYDIS ;

M. Vincent REMONT, responsable du futur drive ;

Me Gwenaël LE FOULER, avocate ;

Me Jean COURRECH, avocat ;

Me Bertrand COURRECH, avocat ;

Mme Sylvie DONNE, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 23 novembre 2016 ;

- CONSIDÉRANT** que le projet s'implantera dans une ZACOM, rue de la Fère, à Neuville Saint Amand, à 3, 8 km de son centre-ville, en entrée Nord-Ouest de la commune de Saint Quentin ; qu'il sera accessible depuis la rue de la Fère ;
- CONSIDÉRANT** que l'insertion paysagère et l'architecture du bâtiment sont satisfaisantes ; que les espaces verts s'étendront sur 4 818 m², soit 37% de l'emprise foncière, et que 54 arbres de haute tige seront plantés ;
- CONSIDÉRANT** que des efforts seront faits afin de limiter les consommations énergétiques, tant dans la conception du bâtiment que la mise en place de certains dispositifs (chauffe-eau solaire, utilisation de lampes LED) et l'absence de climatisation ;
- CONSIDÉRANT** que le traitement des déchets et la gestion des eaux pluviales sont correctement pris en compte ; que les eaux pluviales seront traitées dans un séparateur à hydrocarbures ; qu'une cuve de récupération des eaux de toiture permettra d'alimenter la station de lavage ;
- CONSIDÉRANT** qu'ainsi, ce projet répond aux critères énoncés à l'article L. 752-6 du code de commerce ;

EN CONSÉQUENCE :

- rejette le recours susvisé ;
- émet un avis favorable au projet susvisé porté par la société CONTOYDIS.

Votes favorables : 3

Votes défavorables : 2

Abstentions : 2

Le Président de la Commission nationale
d'aménagement commercial



Michel VALDIGUIE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Habitat, Rénovation Urbaine, Construction
Agence nationale de l'habitat (Anah) – Délégation Locale

Décision n° 01-2017 en date du 11 janvier 2017 de subdélégation de signature du délégué adjoint de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.

DECISION n°01-2017

Mme Isabelle MESNARD, déléguée adjointe de l'Anah dans le département de l'Aisne, en vertu de la décision n°02-2016 du 9 mai 2016 :

DECIDE :

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Ludovic MAHINC, responsable de l'unité habitat logement, aux fins de signer :

Pour l'ensemble du département :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions
- la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes, et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur ;
- la notification des décisions en l'absence de la déléguée locale adjointe ;
- la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution des subventions.

Ces délégations s'appliquent également aux subventions accordées dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés – FART- (programme « Habiter mieux »).

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées en application des articles L. 301-5-1, L. 301-5-2 et L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- tous actes et documents administratifs relatifs au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une attribution de subvention antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention signée en application de l'article L. 321-1-1.

Article 2 : Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L. 321-4 et L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation, délégation est donnée à M. Ludovic MAHINC, responsable de l'unité habitat logement, aux fins de signer :

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- 1) toutes les conventions concernant des logements situés dans les territoires concernés, que ces conventions portent ou non sur des logements faisant également l'objet d'une subvention de l'Anah (conventionnement avec et sans travaux) ainsi que leur prorogation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant. La résiliation des conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah.
- 2) tous documents afférant aux conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion ou leur prorogation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation. Tous documents afférant aux conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention dans le cadre de l'instruction préalable à leur résiliation.
- 3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) sous réserve des compétences relatives au conventionnement sans travaux dévolues au délégataire de compétence dans les conditions prévues dans la convention de gestion :

- 1) les conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant.

- 2) tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation.
- 3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Article 3 : Délégation est donnée à Mme Anne PRINCE, adjointe au responsable de l'unité habitat logement, aux fins de signer :

- les accusés de réception ;
- les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et abroge la décision n°03-2016 de subdélégation en date du 11 mai 2016.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à M. le directeur départemental des territoires de l'Aisne
- à M. le Président de la communauté d'agglomération du Soissonnais
- à M. le Président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin
- à Mme la directrice générale de l'Anah, à l'attention de M. le directeur général adjoint en charge des fonctions support
- à M. l'agent comptable de l'Anah
- au délégué de l'Agence dans le département
- aux intéressé(e)s.

Article 6 : La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à Laon, le 11 janvier 2017

Pour le délégué de l'Agence
dans le département et par délégation,
la déléguée adjointe de l'Agence,
Signé : Isabelle MESNARD

Décision n° 02-2017 en date du 11 janvier 2017 de désignation des agents chargés du contrôle sur place.

DECISION n° 02-2017

Vu les articles L.321-1, L.321-4 et L. 321-8, R.321-12 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la décision 02-2016 en date du 9 mai 2016 du délégué de l'Agence dans le département, portant nomination du délégué adjoint et donnant délégation de signature à un ou plusieurs de ses collaborateurs ;

Vu l'article 17-B du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;

Le Préfet de l' AISNE , délégué de l'Anah dans le département ;

DECIDE

Article 1er : Les agents de la direction départementale des territoires de l'Aisne nommés ci-dessous sont désignés pour contrôler sur place tout élément lié à une demande de subvention ou de conventionnement de logement :

Unité Réglementation Bâtiment Accessibilité (RBA) :

- Patrick LESPINE
- Stéphane BAILLET
- Bernard DUSSAUSOY
- Franck DALMASSE
- Pascal CAMPION

Unité Habitat Logement (HL) :

- Ludovic MAHINC
- Anne PRINCE
- Bernard BARDOULAT
- Élisabeth RIVAL
- Marc LEFEBVRE

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et abroge la décision n°04-2016 en date du 11 mai 2016.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée à

- M. le Directeur départemental des territoires de l'Aisne
- M. le Président de la communauté d'agglomération du Soissonnais
- Mme la Directrice générale de l'Anah, à l'attention de M. le Directeur général adjoint en charge des fonctions support
- M. l'Agent comptable de l'Anah
- au Délégué de l'Agence dans le département
- aux intéressé(e)s

Article 4 : La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à Laon, le 11 janvier 2017

Pour le délégué de l'Agence dans
le département et par délégation,
la déléguée adjointe de l'Agence
Signé :Isabelle MESNARD

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté n° DI2017-00047 en date du 6 janvier 2017 portant subdélégation de signature par Madame Bénédicte SCHMITZ, Directrice Départementale de la Protection des Populations, à ses collaborateurs

LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

VU le code rural et de la pêche maritime,

VU le code de la santé publique,

VU le code de l'environnement,

VU le code de la consommation,

VU le code du commerce,

VU le code du tourisme,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions individuelles,

VU le décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2008-1406 du 19 décembre 2008 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France,

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant M. Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 20 décembre 2016 nommant Mme Bénédicte SCHMITZ, directrice départementale de la protection des populations de l'Aisne,

VU l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 19 septembre 2016 portant subdélégation de signature par M. Thierry DE RUYTER, directeur départemental de la protection des populations, à ses collaborateurs,

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 donnant délégation de signature à Mme Bénédicte SCHMITZ, directrice départementale de la protection des populations,

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée aux collaborateurs désignés ci-dessous, pour les actes dont les références sont décrites dans l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral de délégation de signature du 29 décembre 2016 susvisé.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte SCHMITZ, délégation de signature est consentie à **M. Patrice GARREL**, Directeur adjoint, DD 1^{er} classe de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes, à l'effet de signer l'ensemble des actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 susvisé.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte SCHMITZ, délégation de signature est consentie à **M. Frédéric LUSSIEZ**, attaché d'administration, secrétaire général, pour les matières reprises aux alinéas 14, 15 et 17 du paragraphe I de l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature du 29 décembre 2016 susvisé.

SERVICE SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES (SQDA)

Article 4.0 :

Délégation de signature est consentie à :

Mme Florence BOUTON, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef du service sécurité et qualité des denrées alimentaires, dans son domaine de compétence pour les matières reprises aux alinéas a), k) et n) du paragraphe II de l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature du 29 décembre 2016 susvisé.

Article 4.1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence BOUTON, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par M. Abdelrazak ZERIFI, inspecteur de la santé publique vétérinaire.

SERVICE SANTÉ PROTECTION ANIMALES ET ENVIRONNEMENT (SPAÉ)

Article 5.0 :

Délégation de signature est consentie à :

Mme Brigitte ROY, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef du service santé protection animales et environnement, dans son domaine de compétence pour les matières reprises aux alinéas b), c), d), e), f), g), h), i), j), k), l), m) et n) du paragraphe II de l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature du 29 décembre 2016 susvisé.

Article 5.1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte ROY, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par M. Florence BOUTON, inspecteur de la santé publique vétérinaire.

SERVICE RÉGULATION ÉCONOMIQUE ET PROTECTION
DES CONSOMMATEURS (REPC)

Article 6 :

Délégation de signature est consentie à :

M. Laurent CHAMPION, agent de catégorie A de la concurrence, consommation et répression des fraudes, chef du service régulation économique et protection des consommateurs, dans son domaine de compétence pour les matières reprises aux alinéas a), i) et n) du paragraphe II de l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature du 29 décembre 2016 susvisé.

Article 7 :

L'arrêté du 19 septembre 2016 portant subdélégation de signature par M. Thierry DE RUYTER est abrogé et remplacé par le présent arrêté qui prend effet à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

La délégation prendra fin dès la cessation de fonction des intéressés.

Article 8 :

La directrice départementale de la protection des populations est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à BARENTON BUGNY, le 6 janvier 2017

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice départementale
de la protection des populations
Signé : Bénédicte SCHMITZ

Arrêté n° 2017-7 du 17 janvier 2017 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaires des recettes et dépenses publiques par Mme Bénédicte SCHMITZ, Directrice départementale de la protection des populations, à ses collaborateurs

LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 21, modifié,

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 29 janvier 2015 renouvelant M. Patrice GARREL dans ses fonctions de directeur départemental adjoint pour une période de trois ans à compter du 12 février 2015,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 20 décembre 2016 nommant Mme Bénédicte SCHMITZ directrice départementale de la protection des populations de l'Aisne,

Vu l'arrêté du Ministre de l'agriculture et de la pêche du 17 février 2010 affectant M. Frédéric LUSSIEZ à la direction départementale de la protection des populations de l'Aisne, en qualité d'attaché d'administration,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2017 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques à Mme Bénédicte SCHMITZ, directrice départementale de la protection des populations de l'Aisne,

Vu l'arrêté de subdélégation de signature du directeur départemental de la protection des populations de l'Aisne du 25 mai 2016 donnant délégation de signature à ses collaborateurs,

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée aux collaborateurs désignés ci-dessous à l'effet de signer les documents relatifs aux opérations mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral de délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques en date du 13 janvier 2017 susvisé.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte SCHMITZ, délégation de signature est consentie à M. Frédéric LUSSIEZ, secrétaire général de la direction départementale de la protection des populations de l'Aisne, à l'effet de signer l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte SCHMITZ et de M. Frédéric LUSSIEZ, délégation de signature est consentie à M. Patrice GARREL, directeur départemental adjoint de la protection des populations de l'Aisne à l'effet de signer l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Article 4 :

L'arrêté du 25 mai 2016 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques est abrogé.

Article 5 :

La directrice départementale de la protection des populations est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne.

Fait à Barenton-Bugny, le 17 janvier 2017

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice départementale de la protection des populations
Signé : Bénédicte SCHMITZ

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service

Décision n° 2017-6 de délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal accordée le 9 janvier 2017 par Mme Béatrice BOULET, responsable du service des impôts des particuliers de Soissons.

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de SOISSONS

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. HOBART Frédéric, inspecteur des finances publiques, et M. JOUHANNET Alexis, inspecteur des finances publiques, adjoints à la responsable du service des impôts des particuliers de SOISSONS à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses dans la limite de 15 000€.

En cas d'intérim de la responsable du service des impôts des particuliers de SOISSONS la limite de délégation mentionnée au 1°) ; 2°) et 3°) est portée à 60 000€

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

En cas d'absence simultanée de la responsable du service des impôts des particuliers de SOISSONS et de l'adjoint précité, l'étendue de la délégation mentionnée au c) : est étendue à Mme DEPARIS Nathalie, contrôleuse des finances publiques et /ou à M QUEANT Sylvain, contrôleur principal des finances publiques à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice , ainsi que tous les actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BLOT Chantal	Contrôleuse des finances publiques
CROCHET Arnaud	Contrôleur des finances publiques
DESPREZ Jean-Luc	Contrôleur principal des finances publiques
D'HALLUIN Andrée	Contrôleuse des finances publiques
DEPARIS Nathalie	Contrôleuse des finances publiques
DOUCE Sylvie	Contrôleuse des finances publiques
FAUCILLON Marjorie	Contrôleuse principale des finances publiques
POIRIE Séverine	Contrôleuse des finances publiques
POTIN Orlane	Contrôleuse des finances publiques
QUEANT Sylvain	Contrôleur principal des finances publiques

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

	grade	Limite des décisions gracieuses de recouvrement	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DEPARIS Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	1000 €	6 mois	10 000€
QUEANT Sylvain	Contrôleur principal des finances publiques	1000 €	6 mois	10 000

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délais de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses de recouvrement	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
FAUCILLON Marjorie	Contrôleuse principale des finances publiques	300 €	3 mois	3000 €
POIRIE Séverine	Contrôleuse des finances publiques	300€	3 mois	3000 €
DESPREZ Jean-Luc	Contrôleur principal des finances publiques	300€	3 mois	3000€
POTIN Orlane	Contrôleuse des finances publiques	300€	3 mois	3000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de L' AISNE

A SOISSONS, le 9 janvier 2017

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,
Signé : Béatrice BOULET

Décision n° 2017-9 de délégation spéciale accordée le 1er janvier 2017 par M. Jacques MOLLON, Directeur départemental des Finances Publiques de l'Aisne, aux agents du Pôle Pilotage et Ressource

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Aisne

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne ;

Vu le décret du 2 janvier 2014 portant nomination de M. Jacques MOLLON, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aisne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 6 janvier 2014 fixant au 13 février 2014 la date d'installation de M. Jacques MOLLON dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Aisne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines Formation :

M Sylvain SOUBDHAN, Inspecteur principal des finances publiques,
responsable de la Division Gestion Ressources humaines Formation

Gestion RH- rémunérations et gestion des temps:

Mme Christiane BOURRE, Inspectrice des finances publiques
Mme Catherine LOCHE, Inspectrice des finances publiques
Mme Monique COSYNS, Contrôleuse principale des finances publiques
Mme Catherine CARLIER, contrôleuse des finances publiques
Mme Christine GOSSET, contrôleuse des finances publiques
Mme Christine WESTEEL, contrôleuse des finances publiques
Mme Sylvie AVIEGNE, contrôleuse des finances publiques
Mme Barbara NOE, contrôleuse des finances publiques

Formation professionnelle :

Melle Isabelle ROUSSY, Inspectrice des finances publiques
Mme Sophie BORON, Contrôleuse des finances publiques

2. Pour la Division Budget, Logistique, Immobilier, Affaires générales :

Mme Viviane PERINA, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division du budget, logistique, immobilier, affaires générales

Budget :

M. Geoffroy TRIART, Inspecteur des finances publiques
Mme Christel FAGNIEZ, Contrôleuse principale des finances publiques
Mme Aline SELLIEZ, Contrôleuse des finances publiques

Immobilier – Logistique :

M Pierre BATRANCOURT, Inspecteur des finances publiques
Mlle Marie-Laure LEPRETRE, Contrôleuse principale des finances publiques
M. Mehib LOUAHEM M SABAH, Contrôleur des finances publiques

Assistante de prévention :

Mme Sylvie MIGNOT, Contrôleuse des finances publiques

3. Pour la Division du Contrôle de gestion, de la Stratégie et de la Qualité de service :

Mme Sandrine DRUART, Inspectrice principale des finances publiques, responsable de la Division du Contrôle de gestion, de la stratégie et de la qualité de service

M. Pierre SEITER, Inspecteur des finances publiques.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2017 et abroge le précédent arrêté du 1^{er} septembre 2016.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Laon, le 1^{er} janvier 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques
Signé : Jacques MOLLON

Décision n° 2017-10 de délégation en matière d'expropriation, accordée le 1er janvier 2017 par M. Jacques MOLLON, Directeur départemental des Finances Publiques de l'Aisne

Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Aisne,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret du 2 janvier 2014 portant nomination de M. Jacques MOLLON, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aisne;

Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 1973 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par le décret n°2011-1162 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Mme Odile MAES, inspectrice divisionnaire des finances publiques, Mme Caroline ROEBROECK, M. Eric OLLIVIER, M. Jean BOTTE, M. Frédérick LOCQUET, inspecteurs des finances publiques sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de l'Aisne en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'Etat ;

- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés, selon le cas, à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé, à l'article R. 1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques ou à l'article 4 du décret n° 2011-1162 du 22 novembre 2011 susvisé.

Art. 2. – La présente décision abroge la précédente décision en date du 1^{er} septembre 2016 et prend effet le 1^{er} janvier 2017.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne.

Fait à Laon, le 1^{er} janvier 2017

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Aisne,
Signé : Jacques MOLLON

Décision n° 2017-11 de subdélégation de signature en matière domaniale accordée le 1er janvier 2017
par M. Jacques MOLLON, Directeur départemental des Finances Publiques de l'Aisne

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 2 janvier 2014 portant nomination de M. Jacques MOLLON, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aisne ;

Vu le décret du président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Nicolas BASSELIER en qualité de Préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne en date du 9 mai 2016 accordant délégation de signature en matière domaniale à M. Jacques MOLLON, Directeur départemental des finances publiques de l'Aisne,

Vu l'article 2 de l'arrêté précité autorisant M. MOLLON à subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée à M. Jacques MOLLON, Directeur départemental des finances publiques de l'Aisne, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 janvier 2014 accordant délégation de signature en matière domaniale est subdéléguée à M. Stéphane BASSET, administrateur des finances publiques adjoint chef du pôle de la gestion publique, à Mme Liliane BERGER, administratrice des finances publiques adjointe responsable de la mission départementale risques et audit et de la mission politique immobilière de l'Etat, à Mme Odile MAES, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsables de la division des domaines.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. MOLLON, la même délégation sera exercée par M. Stéphane BASSET, administrateur des finances publiques adjoint, chargé du pôle de la gestion publique, par Mme Liliane BERGER, administratrice des finances publiques adjointe responsable de la mission départementale risques et audit et de la mission politique immobilière de l'Etat, par Mme Odile MAES, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsables de la division des domaines.

Art. 3. - En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 8 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 janvier 2014 accordant délégation de signature à M. Jacques MOLLON, délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- Mme Odile MAES, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
- M. Eric OLLIVIER, inspecteur des finances publiques,
- M. Jean BOTTE, inspecteur des finances publiques,
- M. Cédric LABRE, inspecteur des finances publiques,
- M. Frédérick LOCQUET, inspecteur des finances publiques.
- Mme Caroline ROEBROECK, inspectrice des finances publiques

Art. 4. - La présente décision abroge la précédente décision en date du 9 mai 2016 et prend effet le 1^{er} janvier 2017.

Art. 5. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne.

Fait à LAON, le 1^{er} janvier 2017

Pour le Préfet,
L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Aisne,
Signé : Jacques MOLLON

Décision n° 2017-12 de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire accordée le 1er janvier 2017 par M. Olivier PERRIN, responsable du pôle Pilotage et Ressource de la direction départementale des Finances Publiques de l'Aisne

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Nicolas BASSELIER en qualité de Préfet de l'Aisne ;

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Aisne en date du 9 mai 2016 portant délégation de signature à M. Olivier PERRIN, inspecteur principal des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. PERRIN à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE :

Article 1 : la délégation de signature qui est conférée à M. Olivier PERRIN, inspecteur principal des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne par l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 9 mai 2016, est subdéléguée aux fonctionnaires suivants :

Mme Viviane PERINA, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
M. Sylvain SOUBDHAN, inspecteur principal des finances publiques,
M. Geoffroy TRIART, inspecteur des finances publiques,
Mme Christel FAGNIEZ, contrôleur principale des finances publiques,
Mme Marie-laure LEPRETRE, contrôleur principale des finances publiques.
Mme Aline SELLIEZ, contrôleur des finances publiques.

Article 2 : Délégation partielle est accordée en tant que valideurs chorus formulaire aux fonctionnaires suivants :

M. Pierre BATRANCOURT, inspecteur des finances publiques,
Mme Catherine LOCHE, inspectrice des finances publiques,
M. Geoffroy TRIART, inspecteur des finances publiques,
Mme Christel FAGNIEZ, contrôleur principale des finances publiques,
Mme Marie-laure LEPRETRE, contrôleur principale des finances publiques.
Mme Aline SELLIEZ, contrôleur des finances publiques.
Mme Sylvie MIGNOT, contrôleur des finances publiques,
M. Mehib LOUAHEM M SABAH, contrôleur des finances publiques.
Mme Anita ANDRIEUX, agente administrative principale des finances publiques,

Article 3 : la présente décision abroge la décision du 23 septembre 2016.

Article 4 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne.

Fait à Laon, le 1^{er} janvier 2017

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale
des finances publiques de l'Aisne,
Inspecteur principal des finances publiques,
Signé : OLIVIER PERRIN

Décision n° 2017-13 de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur accordée le 1er janvier 2017 par M. Olivier PERRIN, responsable du pôle Pilotage et Ressource de la direction départementale des Finances Publiques de l'Aisne.

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE DES ACTES RELEVANT DU POUVOIR
ADJUDICATEUR

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du président de la république du 21 avril 2016, portant nomination de M. Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne ;

Vu le décret du 2 janvier 2014 portant nomination de M. Jacques MOLLON, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aisne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 6 janvier 2014 fixant au 13 février 2014 la date d'installation de M. Jacques MOLLON dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Aisne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2016, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Olivier PERRIN, inspecteur principal des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2016, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Jacques MOLLON, directeur départemental des finances publiques de l'Aisne et à Olivier PERRIN, inspecteur principal des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources ;

DECIDE :

Article 1 : la délégation de signature qui est conférée à M. Olivier PERRIN, inspecteur principal des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne par l'arrêté préfectoral du 9 mai 2016, est subdéléguée aux fonctionnaires suivants :

Mme Viviane PERINA, inspectrice divisionnaire des finances publiques,

M. Sylvain SOUBDHAN, inspecteur principal des finances publiques,

M. Geoffroy TRIART, inspecteur des finances publiques,

Mme Christel FAGNIEZ, contrôlease principale des finances publiques,

Mme Marie-laure LEPRETRE, contrôlease principale des finances publiques.

Mme Aline SELLIEZ, contrôlease des finances publiques.

Article 2 : Délégation partielle est accordée en tant que valideurs chorus formulaire aux fonctionnaires suivants :

M. Pierre BATRANCOURT, inspecteur des finances publiques,
Mme Catherine LOCHE, inspectrice des finances publiques,
M. Geoffroy TRIART, inspecteur des finances publiques,
Mme Christel FAGNIEZ, contrôlease principale des finances publiques,
Mme Marie-laure LEPRETRE, contrôlease principale des finances publiques.
Mme Sylvie MIGNOT, contrôlease des finances publiques,
Mme Aline SELLIEZ, contrôlease des finances publiques.
M. Mehib LOUAHEM M SABAH, contrôleur des finances publiques,
Mme Anita ANDRIEUX, agente administrative principale des finances publiques.

Article 3 : la présente décision abroge la décision du 23 septembre 2016.

Article 4 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne.

Fait à Laon, le 1^{er} janvier 2017

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale
des finances publiques de l'Aisne,
Inspecteur principal des finances publiques,
Signé : OLIVIER PERRIN

Décision n° 2017-14 de délégation de signature en matière d'évaluations, de calcul de l'assiette et de recouvrement des produits domaniaux accordée le 1er janvier 2017 par M. Jacques MOLLON, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aisne

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Aisne,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 2 janvier 2014 portant nomination de M. Jacques MOLLON, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aisne;

Arrête :

Art. 1^{er}.- Délégation de signature est donnée à Mme Liliane BERGER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission départementale risques et audit et de la mission politique immobilière de l'Etat, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- Emettre et signer, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale, dans les limites de 1 500 000 € pour les évaluations en valeur vénale et 500 000€ pour les évaluations en valeur locative ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;

Art. 2.- Délégation de signature est donnée à Mme Odile MAES, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division des domaines, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre et signer, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale, dans les limites de 1 000 000 € pour les évaluations en valeur vénale et 70 000€ pour les évaluations en valeur locative ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;

Art. 3. - Délégation de signature est donnée à Mme Odile MAES, inspectrice divisionnaire des finances publiques et M. Daniel ANICET, inspecteur divisionnaire des finances publiques , dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 4. -Délégation de signature est donnée à M. Eric OLLIVIER, inspecteur des finances publiques, M. Frédéric LOCQUET, inspecteur des finances publiques, M. Jean BOTTE, inspecteur des finances publiques, Mme Caroline ROEBROECK, inspectrice des finances publiques, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale, dans la limite de 700 000 € pour les évaluations en valeur vénale et 50 000 € pour les évaluations en valeur locative.

Art. 5.- en cas d'absence de Mme Odile MAES, délégation de signature est donnée à M. Cédric LABRE, Inspecteur des finances publiques, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (article R. 163 et 3° de l'article R. 158 du code du domaine de l'Etat).

Art 6.- La présente décision abroge le précédent arrêté du 1^{er} septembre 2016 et prend effet le 1^{er} janvier 2017.

Art.7. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aisne.

Fait à LAON , le 1^{er} janvier 2017
L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Aisne,
Signé : JACQUES MOLLON

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES HAUTS-DE-FRANCE**

Unité départementale de l'Aisne de la Direccte des Hauts-de-France

Arrêté préfectoral n° 2017-8 en date du 13 janvier 2017 portant désignation des membres de la Commission
Tripartite intervenant dans le cadre du suivi de la recherche d'emploi

VU les articles L 5421-1 à 4 du code du travail, fixant les conditions d'ouverture de droit au revenu de remplacement en cas de privation total d'emploi,

VU les articles R 5426-3 à 8 du code du travail, fixant les conditions de réduction et de suppression du revenu de remplacement,

VU les articles R 5426-9 et 10 du code du travail, relatifs à la constitution et au fonctionnement de la commission tripartite chargée d'examiner les projets de décisions de suppression du revenu de remplacement,
VU la circulaire DGEFP n° 2009-03 du 18 février 2009 relative au suivi de la recherche d'emploi,

Sur proposition du Responsable de l'unité départementale de l'Aisne de la DIRECCTE des Hauts-de-France,

Arrête :

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 16 Octobre 2011 est abrogé.
L'arrêté préfectoral du 22/06/2016 est modifié.

Article 2 : La commission tripartite est constituée comme suit :

Représentant de l'Etat :

Monsieur le Responsable de l'unité départementale de l'Aisne de la DIRECCTE des Hauts-de-France, ou son représentant

Représentants de Pôle Emploi :

Madame Caroline RIFFARD, en qualité de titulaire,

Madame Catherine CHRISTOPHE, en qualité de suppléante

Représentants de l'Instance Paritaire Régionale :

- au titre du collège Employeurs :

Monsieur Gérard SUEUR, en qualité de titulaire,

Monsieur MICHEL CAILLAUX, en qualité de suppléant

- au titre du collège Salariés :

Monsieur Thierry BAILLIEU, en qualité de titulaire,

Monsieur Fabien HALEINE, en qualité de suppléant

Article 3 : Le secrétariat de la commission est assuré par la Direction Pôle Emploi – 11 Avenue Charles de Gaulle – CS 90654 – 02001 LAON Cédex.

Article 4 : La secrétaire générale de la Préfecture de l'Aisne et le Responsable de l'unité départementale de l'Aisne de la DIRECCTE des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Laon, le 13 janvier 2017

Pour le Préfet,
La secrétaire générale,
Signé : Perrine BARRÉ

